Sur la ZAD: «On n'est pas là pour faire la guerre à l'Etat»

PAR JADE LINDGAARD
ARTICLE PUBLIÉ LE DIMANCHE 8 AVRIL 2018

À quelques heures de la possible expulsion d'une partie de la ZAD, la pression monte sur ses habitant·e·s. L'État veut d

Une cabane sur la ZAD de Notre-Dame-des-Landes ©Immo Klink

éloger les occupant·e·s qui ne déposent pas de projet individuel agricole. Mais aucun·e ne l'a fait, pour rester dans un cadre collectif.

De notre envoyée spéciale sur la ZAD de Notre-Dame-des-Landes.- Le panneau métallique oscille au sommet d'une chaise et de débris. Un coup de vent peut le faire tomber. En plein milieu de la route D281, cette départementale de la discorde qui sépare l'est de l'ouest de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes (Loire-Atlantique). La pyramide de fortune empêche les véhicules de passer. Arrive un van de la gendarmerie – en ce milieu d'après-midi du 6 avril, il en passe tous les quarts d'heure. Un uniforme en descend. Il s'approche de l'obstacle et le déplace lentement, sans rien faire tomber. L'heure n'est pas encore venue de détruire les constructions illégales du bocage. Mais l'État s'y prépare à faire usage de la force pour en déloger des occupant·e·s. Quelques mètres derrière leur collègue, deux gendarmes patrouillent, Flash-Ball et mitraillette au poing.

À quelques heures de la possible expulsion d'une partie de la ZAD, la pression monte sur ses habitant·e·s. Patrouilles roulantes et survols d'hélicoptère, policiers surpris à photographier des habitats dans la forêt, officiers de police judiciaire prêts en cas de gardes à vue, salles réservées pour d'éventuelles comparutions immédiates.

Une cabane sur la ZAD de Notre-Dame-des-Landes ©Immo Klink

« *La main de l'État ne tremblera pas* », déclarait Sébastien Lecornu, secrétaire d'État à la transition écologique, le 20 mars, lors de sa rencontre avec la délégation issue du mouvement anti-aéroport. Relayé par divers élus, des représentants de l'État et des éditorialistes, un discours binaire s'est mis en place : sur les 1 650 hectares de la ZAD, il y aurait d'un côté les occupants impliqués dans un projet agricole, prêts à se régulariser, et, de l'autre, des militants présentés comme « *anarchistes* », « *d'extrême gauche* » ou « *altermondialistes* », rejetant tout cadre légal.

Dans le *Parisien* du 7 avril, Édouard Philippe explique que « *les occupants illégaux qui avaient un projet agricole – puisque la vocation de ces terres doit être agricole – ont été invités à se manifester, à s'insérer dans les procédures normales. Ceux qui se placent dans ce cadre auront leur place dans le respect des procédures légales. Tous ceux qui ne s'inscrivent pas dans le cadre de la légalité devront quitter les terrains rapidement* ». La préfète de Loire-Atlantique, Nicole Klein, précisait début mars : « *Ceux qui refusent de s'inscrire dans l'État de droit seront expulsés.* […] *L'État de droit, c'est des choses très simples, payer le gaz, l'électricité, un fermage ou une propriété, la MSA (sécurité sociale agricole) si on est agriculteur.* »

Pourtant, parmi les habitant·e·s de la soixantaine de lieux éparpillés sur la zone – l'État en décompte lui 97 –, la vision partagée par beaucoup ne correspond pas à la lecture manichéenne des autorités. L'assemblée des usages, une instance collective des « *usager·e·s* » de la ZAD, a fait parvenir à la préfecture une

proposition de convention provisoire collective. Ils acceptent de signer avec l'État une forme précaire de bail régularisant leurs activités mais pas sur une base individuelle, ni exclusivement pour des projets agricoles.

Ils ont créé en février une association loi 1901 *« pour un avenir commun dans le bocage »*, habilitée à signer ces documents, et sollicité un rendez-vous auprès de la MSA, la mutuelle agricole indispensable pour obtenir le statut officiel d'agriculteur. *« C'est ce cadre collectif qui peut assurer le maintien d'une vision du territoire soucieuse des communs, du soin au vivant, d'une vision paysanne et de la place nécessaire aux expérimentations sociales »*, écrivent-ils dans un communiqué. Cela correspond aussi à leur vision agro-écologique de la culture des terres, selon un principe de rotation des parcelles qui évite leur morcellement. L'État, lui, voudrait des conventions d'occupation précaire individuelle. Mais *« nous ne pouvons envisager un tri sélectif de la richesse et de la diversité des projets actuels »*, contestent ces habitant·e·s.

Meunier, cultivateur de céréales et boulanger aux Fosses noires, un des lieux historiques de la lutte contre l'aéroport, Mickaël vend son pain tous les samedis sur le marché de Blain et dans les circuits courts locaux. Il cotise à la MSA et souhaite s'installer comme paysan boulanger. Il est l'un de celles et ceux dont le projet est le plus proche du cadre légal. Pourtant, il refuse de déposer un projet individuel : *« Ça n'aurait pas de sens*, explique-t-il, le visage couvert d'un duvet de farine. *Ce serait malhonnête. C'est un engagement moral par rapport aux autres. »* Il vit sur la zone depuis 2011 et fabrique du pain bio depuis deux ans. Il utilise des variétés anciennes de blé.

S'il est si attaché au cadre collectif, c'est qu'*«* [il] *aimerai*[t] *conserver la richesse des échanges ici, qui n'est possible qu'avec un projet global. Et que faire du pain serve à un projet militant.* [Il a] *des convictions profondes.* [Il n'est] *pas venu ici pour être agriculteur.* [Il est] *devenu boulanger parce qu*['il a] *pu apprendre à faire du pain. Au départ, c'était un peu par hasard ».*

Le vendredi, il se lève à 3 heures du matin pour faire son pain. Vers 16 heures, lorsqu'il quitte la chaleur de son fournil pour livrer une AMAP, il a encore plusieurs heures de travail devant lui. Bien loin du cliché du zadiste oisif profiteur de RSA que certains véhiculent depuis des années.

Dans le cadre légal, un paysan doit passer devant une commission agricole, la CDOA, pour obtenir l'autorisation officielle d'exercer son activité. Si son projet est jugé économiquement viable, il peut légalement s'installer et toucher des aides. Pour Mickaël, ce cadre est contraignant : *« Tu as des objectifs chiffrés à atteindre, alors que les projets collectifs sont toujours mouvants. »* Surtout, il s'inquiète d'y perdre sa flamme militante. *« C'est vite fait d'être pris dans un cadre uniquement professionnel. Tu n'as plus le temps d'aller aux réunions, tu as une livraison à faire, tu dois t'occuper de tes enfants. Ça arrive très vite. Je ne voudrais pas faire que ça. »*

Maraîchage, culture de plantes médicinales, production et transformation laitière : la plupart des activités paysannes sur la ZAD ne peuvent être régularisées en l'état, car pour s'affilier à la MSA, il faut déclarer des parcelles. Or, personne ne sait encore ce qu'elles vont devenir. L'État annonce vouloir les vendre mais qui va les acheter ? En exigeant des habitant·e·s de la ZAD qu'ils ou elles se régularisent, l'État leur demande un acte aujourd'hui impossible à concrétiser. *« Tant qu'on ne peut pas déclarer les terres, on ne peut pas s'affilier à la MSA*, rappelle Guillaume, lui aussi boulanger et voisin de fournil de Mickaël. *Le discours officiel est ouvert à notre égard mais, en fait, on ne nous laisse pas vraiment nous installer. »*

Habitant de la ZAD depuis plusieurs années et impliqué dans plusieurs projets d'artisanat, Antoine lui aussi souhaite poursuivre ses activités sur la zone et accepte l'idée de se régulariser. Mais lui aussi constate un écart entre les conditions imposées par le circuit légal et les pratiques alternatives qu'il voudrait défendre, tel l'abattage à la ferme. *« Quand tu es artisan, tu croules sous des charges que n'ont pas les*

autres entreprises. En tant que paysan, tu es confronté à des normes qui peuvent te bloquer. Qu'ils nous laissent essayer autre chose et si on se plante, tant pis, ce sera notre problème. » À ses yeux, *« si beaucoup de gens sont venus* [les] *soutenir ici, c'est dans l'espoir que ça fasse bouger des lignes politiques et sociétales.* [Ils ont] *une chance que ce qu'*[ils font] *ici puisse faire bouger des petits trucs dans la société. Faut continuer ! ».*

Autour de lui, des hommes font passer le stress de l'imminente expulsion en sirotant des bières sous la pluie. Ils alpaguent les passant·e·s du chemin de Suez, cette longue route qui traverse la ZAD et conduit jusqu'à la départementale débarrassée de ses chicanes. Au bord de la célèbre route, une dizaine de personnes ont construit une tour de guet en bois d'une dizaine de mètres de haut. Juchée sur d'immenses troncs d'arbres jetés à terre par une tempête, une cabine prend forme au fil des heures.

Des constructeurs acrobates scient et clouent des planches à une hauteur vertigineuse. Le matériel est hissé par des cordes et les ouvriers grimpeurs y montent par une étroite échelle. Quand les gendarmes sont venus nettoyer la route de ses obstacles en février, ils en ont délogé le lieu collectif dit *« Lama fâché »*. Il s'est reformé sur le bord de la voie et s'est renommé *« La massacrée »*. Un grand chapiteau bicolore abrite ses défenseur·e·s. Filant la métaphore, quelqu'un explique que la tour de bois pourrait être baptisée *« Lama-nhattan »*. S'il y a un lieu assurément visé par l'expulsion, c'est bien celui-là.

«Ici, tout est illégal»

Une petite dizaine de collectifs s'éparpillent autour de la route, certains prêts à se régulariser, d'autres pas du tout. Chacun·e se demande quels critères l'État retiendra pour choisir ceux qui ne seront pas autorisés à rester. Samedi, l'ACIPA, principale organisation citoyenne des anti-aéroport, a *« exhorté »* l'État *« à ne pas enclencher le processus des expulsions et de la violence, qui plus est alors que le dialogue s'instaure entre les composantes du mouvement et la préfecture »*. Elle appelle à *« défendre les lieux de vie »* sur la zone et demande aux occupant·e·s de maintenir les routes libres *« pour ne pas donner à l'autorité l'excuse d'une expulsion pour trouble à l'ordre public »*.

Quelques voitures passent. Un couple distribue des petites bouteilles d'eau, du chocolat et des fruits confits. Des volontaires se présentent au pied du chantier et se retrouvent à scier des palettes. Face à la route, les gendarmes patrouillent. Une banderole noire accrochée aux arbustes proclame : *« ZADs partout, ZADs toujours »*. Au fil des heures, la route se couvre d'amoncellements de pneus, d'un caddie de supermarché et d'un poupon de plastique.

De l'autre côté de la route, c'est la zone non motorisée. Plusieurs dizaines d'hectares sans pétrole, ni électricité, ni eau courante. C'est là qu'ont fleuri parmi les plus belles cabanes de la ZAD (voir à ce sujet la tribune **Comme à la ZAD défendons d'autres manières d'habiter**), au milieu d'un étang, sous les arbres, au bord d'un champ. C'est là que résident une partie de celles et ceux qui sont les plus opposé·e·s à l'idée d'une régularisation avec l'État.

Impossible de les fixer sur un échiquier politique, contrairement à ce que disent les autorités en les cataloguant comme appartenant à l'extrême ou ultragauche. D'âges et d'origines diverses, parfois très jeunes, ils partagent le refus de la civilisation industrielle et urbaine. Dans un texte collectif publié dans le journal de la ZAD, le Zadnews, certain·e·s d'entre elles et d'entre eux expliquent : *« Nous aimons cet environnement par ce qu'il a de non motorisé et parce qu'il offre de ressources libres. Nous désirons que des espaces qui ne soient pas calibrés pour l'usage humain germent un peu partout. »* Ils rebaptisent la

zone : *« Les noues qui poussent »*, du nom de ces fossés gorgés d'eau qui abondent dans ce bocage de zone humide.

Sur la ZAD de Notre-Dame-des-Landes, 7 avril 2018 (JL)

C'est aussi là que s'étendent une partie des parcelles jugées conflictuelles par l'État. Elles sont disputées entre le mouvement d'occupation et les agriculteurs locaux ayant accepté de céder leurs terres à Vinci après la déclaration d'utilité publique de l'aéroport en 2008. Non loin du *« champ de la discorde »*, dont la culture en maïs est contestée par des occupant·e·s, vit Alex.

Il habite en osmose avec les plantes sauvages qui entourent la tourelle de bois qu'il s'est construite. Chénopodes, pissenlits, oseille, orties, pâquerettes… Il en connaît toutes les vertus alimentaires, gustatives et médicinales. Il reçoit sous la serre, où poussent des variétés de légumes : choux, radis noir. Il ne les cultive pas vraiment, car il les laisse pousser et disséminer leurs semences à leur rythme. Les végétaux s'agrippent aux cordes qu'il tisse lui-même en chanvre ou en jonc.

Déposer un projet comme l'État le lui demande aujourd'hui, *« ce n'est pas possible. Ici tout est illégal : la maison en terre, la serre, le puits. Et puis tous les gens sans papier ou à la rue qui vivent ici. Ce serait dégueulasse par rapport à eux. On n'est pas là pour faire la guerre à l'État. C'est pour changer les croyances. Le capitalisme a tout défoncé. Partout dans le monde, on voit les mêmes voitures, les mêmes bâtiments. C'est hyperoppressant. On peut pas faire le même schéma pour tout le monde »*. À quelques mètres de sa tourelle, il a creusé un puits dans l'argile, avec ses mains, pour s'approvisionner en eau et profiter de cette grotte fraîche en été. *« C'est un endroit magique. C'est génial pour y jouer de la musique, au frais, à l'intérieur de la terre. »* Une merveille de poésie décrite comme une potentielle cache d'armes et un départ de souterrains secrets dans une note de police publiée dans le *Journal du dimanche* en décembre. Son constructeur n'en revient toujours pas.

Il sort un texte du géographe libertaire Élisée Reclus de sa poche sur le sentiment de nature dans les sociétés modernes. Il lâche : *« Ils nous bombardent d'envies pour créer des besoins. Mais la vie, c'est super simple ! Vendre l'eau, la nourriture, c'est un truc de malade. Ça fout tout en l'air. »* Présent sur la zone depuis l'appel des habitants qui résistent en 2007, avant la DUP de l'aéroport, il considère qu'*« ici, c'est pas une lutte d'agriculteurs, c'est une multitude de luttes. Le slogan du mouvement aurait dû être "contre ce monde et l'aéroport" »*.

Il est impossible de déposer une convention d'occupation précaire sur des friches et des forêts, explique Arz, longtemps habitant de cet est de la zone. D'ailleurs, ce mot de *« friches »*, il le conteste : *« C'est anthropocentré et formulé dans le but de répondre à nos besoins. »* Lui non plus ne veut pas déposer de projet : *« Tu vas présenter officiellement quelque chose de crédible aux yeux des autorités. Ça officialise, et ça reconnaît l'État. »* En revanche, il défend les *« projections »* des Noues qui poussent : *« Une projection, elle vient de nous. C'est plus vivant. C'est quelque chose qui nous anime. »*

Par exemple ? Planter des arbres. Cent cinquante ont été plantés depuis trois ans à l'est de la zone, dont la moitié de fruitiers. Tisser des liens avec la nature. Accueillir tout le monde, sans condition. Essayer toute sortes de constructions en terre/paille, et même des cheminées. Inventer des artisanats du quotidien. *« Même si on ne veut pas de régularisations, il y a quand même des envies derrière. Ce n'est pas rien. C'est pas parce que tu ne vois pas ce qu'il se passe qu'il ne se passe rien. »* Il soutient le projet de convention collective : *« Un projet commun de la ZAD peut combiner le flou des Noues qui poussent et les autres projets. J'ai pas envie de me battre dans la vie, j'ai pas envie de tout péter. »*

Ce monde social hétéroclite, mouvant, divisé par des clivages politiques et personnels profonds, est encore cimenté par la volonté de tenir l'espace inédit de libertés et d'inventions ouvert par l'occupation de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes à partir de 2008. C'est bien cette expérience politique radicale qui est visée par les expulsions programmées par le gouvernement.

Au prix de l'ignorance des droits des habitant·e·s, dénoncent leurs avocats dans une nouvelle lettre ouverte à Édouard Philippe envoyée samedi 7 avril. Aucun d'entre elles, aucun d'entre eux n'a reçu de décision d'expulsion ni de commandement à quitter les lieux, les empêchant ainsi de s'y opposer devant la justice. Cela marque un *« mépris des droits qui leurs sont garantis par le code des procédures civiles d'exécution et, plus généralement de l'État de droit »*, expliquent leurs conseils.

Dans son mémoire en défense, la préfecture s'en justifie en expliquant que les habitant·e·s ne sont pas identifiables. Pourtant, plus de 30 d'entre eux se sont fait connaître à la préfecture, à AGO-Vinci et aux tribunaux d'instance, et certain·e·s depuis 2013 (voir notre article à ce sujet en 2016) . **Selon l'État, si aucun huissier ne s'est présenté devant les domiciles déclarés de ces personnes**, c'est qu'*« il était rigoureusement impossible à des personnes autres que les zadistes eux-mêmes de pénétrer sur l'emprise de la Zad »*. Pourtant, plusieurs dizaines de milliers de personnes s'y sont rendues en octobre 2016 et février 2018. Sans compter les nombreux journalistes et chercheur·e·s qui s'y rendent régulièrement.

« Il est donc on ne peut plus mensonger et expéditif d'affirmer que les habitants ne seraient pas identifiables pour les priver de procédure contradictoire et procéder à leur expulsion », concluent les avocats. L'État s'affiche intraitable vis-à-vis des zadistes sommés de rentrer dans la légalité sous peine de se voir expulsés des terres qu'ils ont sauvées du goudronnage, mais il se montre plus flou sur sa propre application du droit.

Directeur de la publication : Edwy Plenel
Directeur éditorial : François Bonnet
Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).
Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.
Capital social : 24 864,88€.
Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.
Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.
Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris
Courriel : contact@mediapart.fr
Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08
Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90
Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.
Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.